



## RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU

L'article 961.4 du Code municipal stipule que la régie doit publier sur son site internet, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

---

Air liquide Canada inc.	Oxygène	61 809.80 \$
Chemtrade chemicals Canada limitée	Produits chimiques	36 868.40 \$
Compteurs d'eau du Québec	Compteurs d'eau	34 088.80 \$
Construction Brault	Construction du garage	286 123.88 \$
Construction Sorel limitée	Mise à niveau de l'usine	401 431.12 \$
GBI experts-conseils inc.	Service d'ingénierie	206 612.11 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances générales	52 376.00 \$
Nordmec construction inc.	Mise à niveau de l'usine	6 469 136.10 \$
Usi-pompes inc.	Réparation de pompe	25 517.56 \$
Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu	Technicien en instrumentation	40 313.87 \$
Usi-pompes inc.	Réparation de pompe	25 517.56 \$